

Initiatives ministérielles

recueilli tout l'argent qu'on aurait pu recueillir avec la TPS. Plus on y regarde de près, plus on constate que le gouvernement a fait moins plutôt que plus et qu'il est moins efficace au lieu de l'être plus.

Aujourd'hui, nous sommes saisis du projet de loi C-54, un projet de loi d'ordre administratif qu'il présente comme une amélioration.

Je demande aux Canadiens d'écouter ce que dit le gouvernement et ce que disent ses grands ténors parce qu'il y a toute une différence entre ce qu'ils disent et ce qui arrive.

• (1310)

Revenons plus précisément à ce projet de loi. Regardons le Régime de pensions du Canada, le RPC. Il s'agit d'un régime de pensions à participation obligatoire qui est basé sur la rémunération. À la retraite, il verse 25 p. 100 de l'ancien salaire, jusqu'à concurrence de 8 000 \$ par an. Seuls les anciens cotisants y sont admissibles. Il n'est pas tenu compte du RPC dans le budget fédéral ni dans l'analyse. Le gouvernement verse chaque année à ce programme 13,2 milliards de dollars.

Selon toute vraisemblance, le Régime de pensions du Canada vaut actuellement plusieurs milliards de dollars. Si nous conservons la méthode de financement actuelle, les paiements devront passer à 6 ou 7 p. 100 du revenu, ce qui représente trois à quatre fois le taux actuel dans le cas des pensions du Canada. Les générations futures auront-elles les moyens de se permettre cela? Le jeune secrétaire parlementaire du solliciteur général pourra-t-il toucher sa pension, comme il l'a dit?

Pourquoi ne pas commencer immédiatement à régler le problème? Le ministre des Finances n'en tient pas compte dans sa planification du développement économique. Il n'en tient pas compte dans son processus budgétaire, et on n'en tient pas compte dans ce projet de loi.

À l'heure actuelle, le passif non capitalisé, seulement pour le gouvernement fédéral, s'élève à 100 milliards de dollars. C'est le chiffre qui a été donné au Comité des finances pas plus tard qu'hier par un économiste bien en vue. Encore une fois, pourquoi ne pas régler immédiatement ce problème d'assurances non capitalisées?

Lorsque le ministre des Finances et le premier ministre déclareront que les Canadiens ne veulent pas de compressions, c'est parce que, dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire qui se tient partout au pays pour discuter avec les Canadiens et au comité des mesures qu'on doit et peut prendre, ce sont les groupes d'intérêts qui vont organiser et contrôler les conférences prébudgétaires dont le Canadien moyen sera essentiellement exclu.

Le ministre des Finances et le premier ministre vont alors annoncer qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'augmenter les impôts, d'abord pour respecter leur engagement et ensuite, parce que, en dépit de tout, comme l'a dit le ministre des Finances, il entend atteindre ses objectifs concernant le déficit.

Lorsque le ministre des Finances et le premier ministre auront une excuse toute prête, ce qui est, selon moi, l'objet de tout ce processus de deux mois, ils envisageront alors d'augmenter les impôts.

Encore hier, le ministre des Finances a déclaré que si les Canadiens ne voulaient pas de compressions, s'ils refusaient de souscrire à sa bonne planification économique, le gouvernement n'aurait d'autre choix que d'augmenter les impôts pour respecter l'engagement qu'il a pris dans le livre rouge.

Le ministre des Finances se tournera alors vers les REER pour trouver de nouvelles recettes fiscales. Il va le faire, car cela représente trop d'argent pour qu'on n'y touche pas. C'est trop tentant et facile. Il a juste besoin d'une excuse et il la trouvera.

Les audiences prébudgétaires ne servent qu'à aider le gouvernement, le ministre des Finances et le premier ministre à trouver une excuse à partir des résultats des prétendues délibérations dans tout notre merveilleux pays. Ils vont interpréter ces discussions comme bon leur semblera, aux dépens des contribuables canadiens.

Quoi qu'il en soit, lorsque le ministre songera à imposer les REER, j'espère qu'il tiendra compte de ce qui suit. Je souhaite qu'il n'impose pas les REER, mais, s'il le fait, j'ose espérer qu'il respectera alors le principe d'équité énoncé dans le livre rouge et dont il est question également dans ses livres violet et gris. Il y a maintenant trois livres dans lesquels on s'est engagé à respecter le principe d'équité.

Une voix: Il devrait écrire un magazine de bandes dessinées.

M. Silye: C'est effectivement ce que le ministre des Finances devrait faire. Il adore donner des réponses comiques.

• (1315)

S'il désire imposer tous les REER de tous les Canadiens, il devrait aussi envisager d'imposer tous les fonds que le gouvernement verse dans les régimes de pension des députés, la partie qui est sept fois ce que versent les députés eux-mêmes. Cette partie devrait être imposée comme tous les régimes de pension de la fonction publique.

Nous nous enorgueillissons du fait que non seulement nous écoutons la population et que nous cherchons à savoir où sont les problèmes, mais aussi que nous trouvons des solutions attaquant le problème à la source. Dans le cas de la SV et du RPC, le problème c'est qu'il n'y a pas assez d'argent pour les futures générations. Pourquoi ne pas envisager de combiner la SV, le SRG ou supplément de revenu garanti, et le RPC en un programme de revenu annuel garanti pour les personnes âgées? Ce programme serait mis en œuvre progressivement de façon à préserver les droits acquis de la génération actuelle de pensionnés. On verserait ainsi davantage aux plus pauvres et moins aux plus riches.

Le problème que j'essaie de résoudre, c'est que ce que je paie au RPC et ce que j'ai payé jusqu'à maintenant est inférieur à ce que les prochaines générations devront payer pour moi. Actuellement, le régime est financé par des cotisations. Il n'est pas